

L'adaptation du travail à l'homme est un principe fondamental dans le domaine de la prévention des risques professionnels, de l'ergonomie et finalement de l'organisation du travail. Son application reste cependant soumise aux aléas des situations et des enjeux industriels, économiques et sociaux.

Ces adaptations sont à la discrétion de l'employeur qui est cependant soumis à l'obligation légale de résultat en matière de sécurité. Pour autant, elles ne se résument pas à la sécurité, à l'hygiène ou à l'absence de maladie, comme a pu le montrer l'expérience des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. C'est une démarche continue d'amélioration globale des postes de travail et/ou des qualifications professionnelles en rapport. C'est aussi une gestion des carrières prenant en compte l'évolution des compétences, les effets du vieillissement et des aléas de santé. Pourtant, le nombre de salariés terminant leurs carrières sans emploi, pour raison de santé, est une des conséquences concrète de certaines politiques de gestion des ressources humaines. Elles reposent sur la promotion de la polyvalence, de la flexibilité, de la performance, de l'évaluation des capacités et de leur acceptation.

Des travaux récents ont montré que les transformations profondes du droit du travail sont à l'origine de l'émergence d'un nouveau modèle, avec un risque « d'une 'dilution' des enjeux liés à la santé au travail dans une approche (par trop) globale ». Une modification de sens de certains objectifs de prévention pourrait en résulter, suscitant inquiétudes et interrogations.

Celle du risque de glissement de l'adaptation du travail à l'homme à celle de l'homme au travail, pourrait en être une traduction.

La seule démarche médicalement et socialement acceptable consiste à évaluer les contraintes et les exigences des postes en vue de leur réduction appropriée à la situation du salarié. Elle doit être permanente et valorisée aussi bien pour la prévention primaire, secondaire que tertiaire, de façon à éviter, en même temps, l'altération de la santé du fait ou à l'occasion du travail et la désinsertion sociale et/ou professionnelle.

#### Adresse

UFR de Santé, médecine et biologie humaine  
74, rue Marcel Cachin  
93017 Bobigny cedex

#### Moyens d'accès au campus depuis Paris

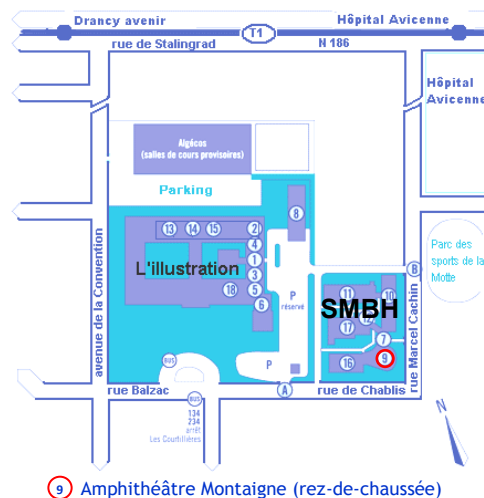
**En voiture**  
Porte de la Villette, Route du Bourget (N2) jusqu'au fort d'Aubervilliers, puis D27 (à droite) direction "Faculté de médecine"

#### En transports en commun

Métro Ligne 5 jusqu'au terminus Bobigny-Pablo Picasso, puis Tramway 1 [direction Asnières-Gennevilliers - Les Courtilles] jusqu'à l'arrêt Drancy Avenir  
ou

Métro Ligne 7 [direction La Courneuve-8 mai 1945] jusqu'à l'arrêt Fort d'Aubervilliers, puis Bus 134 ou Bus 234, arrêt Les Courtillières  
ou

Métro Ligne 7 jusqu'au terminus La Courneuve-8 mai 1945, puis Tramway 1 [direction Gare de Noisy-le-Sec RER] jusqu'à l'arrêt Drancy Avenir



9 Amphithéâtre Montaigne (rez-de-chaussée)



## ÉVÈNEMENT - HÔPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS SEINE-SAINT-DENIS

# 18<sup>ème</sup> journée de pathologies professionnelles de la Seine Saint-Denis

## Adapter qui ? Adapter quoi ?

Jeudi 21 novembre 2019

9H00-17H00

UFR santé, médecine et biologie humaine - Amphithéâtre Montaigne

### Renseignements & inscription

Unité fonctionnelle des pathologies professionnelles et environnementales  
Hôpital Avicenne—125 rue de Stalingrad—93009 Bobigny cedex

📞 01 48 95 51 36 - 📠 01 48 95 50 37

✉ uppe.avc@aphp.fr

Code stage : 101134542



# 18<sup>ème</sup> journée de pathologies professionnelles de la Seine-Saint-Denis

## *Adapter qui ? Adapter quoi ?*

jeudi 21 novembre 2019

- 08h30** ➤ Accueil des participants
- 09h00** ➤ Allocutions d'accueil  
**Nathalie Charnaux**, *directrice de l'unité de formation et de recherche santé, médecine et biologie humaine, université Paris 13*  
**Alban Amselli**, *adjoint au directeur des hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis, assistance publique-hôpitaux de Paris (sous réserve)*  
**Patrick Boïs**, *directeur général de la caisse primaire d'assurance maladie de la Seine-Saint-Denis (excusé)*
- 09h30** ➤ L'adaptation... clef de l'évolution de l'humanité.  
**Philippe Casassus**, *hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis*
- 10h00** ➤ Adapter le travail à l'homme : une notion évolutive.  
**Bronislaw Kapitaniak**, *consultant ergonomiste*
- 10h30** ➤ Adaptations pour raison de santé : question de droit ou œuvre sociale.  
**François Guillon**, *hôpitaux universitaires Paris Seine-Saint-Denis*
- 11h00** ➤ A qui revient l'adaptation des conditions de travail ?  
**Pierre-Yves Verkindt**, *université de Paris 1*
- 11h30** ➤ Discussion
- 12h00** ➤ Déjeuner libre
- 14h00** ➤ Quelle place attribuée à l'assurance maladie ?  
**Nathalie Collignon**, *caisse primaire d'assurance maladie de la Seine-Saint-Denis* & **Véronique Solo**, *caisse régionale d'assurance maladie Ile-de-France*
- 14h30** ➤ Adapter ou aménager pour la prévention primaire : quelles mesures d'accompagnement ?
- 15h00** ➤ Adapter ou aménager pour la prévention tertiaire : quelles ressources ?  
**Christophe Bloquiau & Manon Kilinc**, *service inter-entreprises de santé au travail*
- 15h30** ➤ Adapter ou aménager pour la reconversion professionnelle : qu'en est-il de la formation ?  
**Marc Risbourg**, *centre de réadaptation professionnelle d'Aubervilliers*
- 16h00** ➤ Mythe ou réalité : exemples de réalisation  
**Maryse Beder**, *médecin de prévention*
- 16h30** ➤ Discussion
- 17h00** ➤ Fin